

27 novembre 2018

(18-7473)

Page: 1/2

RAPPORT ANNUEL DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA RÉGLEMENTATION INTÉRIEURE AU CONSEIL DU COMMERCE DES SERVICES (2018)

1. Depuis son rapport annuel de 2017 au Conseil du commerce des services¹, le Groupe de travail de la réglementation intérieure a tenu une réunion formelle les 7 et 8 novembre 2017.²
2. À la réunion formelle des 7 et 8 novembre 2017, le Groupe de travail a examiné une communication sur les "Disciplines concernant la réglementation intérieure" présentée par un groupe de Membres³, ainsi qu'une communication présentée par la Fédération de Russie⁵ contenant des amendements et modifications proposés des disciplines proposées. En outre, un groupe de Membres a distribué des réponses aux questions concernant la réglementation intérieure.⁶ Un groupe de Membres⁷, ainsi que l'Inde⁸, ont distribué les déclarations faites au cours de la réunion.

¹ Document S/WPDR/20, daté du 16 novembre 2017.

² Le rapport de la réunion figure dans le document S/WPDR/M/73, daté du 9 mars 2018, et devrait être lu conjointement avec le présent rapport.

³ Document JOB/SERV/272/Rev.4, daté du 30 novembre 2017 – Communication présentée par les délégations de l'Albanie; de l'Argentine; de l'Australie; du Canada; du Chili; de la Colombie; du Costa Rica; de la Fédération de Russie; de Hong Kong, Chine; de l'Islande; d'Israël; du Japon; du Liechtenstein; du Mexique; du Monténégro; de la Norvège; de la Nouvelle-Zélande; du Pérou; de la République de Corée; de la République de Moldova; de la République du Kazakhstan; de la Suisse; du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; de la Turquie; de l'Ukraine; de l'Union européenne; et de l'Uruguay – Disciplines concernant la réglementation intérieure.

⁴ Pour que les délégations puissent consulter la dernière version des communications révisées ultérieurement en vue d'ajouter des coauteurs, les références à ces communications renvoient à la révision la plus récente.

⁵ Document JOB/SERV/273, daté du 3 novembre 2017 – Communication présentée par la Fédération de Russie – Amendements et modifications proposés à la communication présentée par l'Argentine; l'Australie; le Canada; le Chili; la Colombie; le Costa Rica; Hong Kong, Chine; l'Islande; Israël; le Japon; le Kazakhstan; le Liechtenstein; le Mexique; la Norvège; la Nouvelle-Zélande; la République de Corée; la République de Moldova; la Suisse; le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; la Turquie; l'Union européenne; et l'Uruguay – Disciplines concernant la réglementation intérieure (JOB/SERV/272).

⁶ Document JOB/SERV/270, daté du 12 octobre 2017 – Communication présentée par l'Argentine; l'Australie; le Chili; la Colombie; le Costa Rica; Hong Kong, Chine; l'Islande; Israël; le Japon; le Kazakhstan; le Liechtenstein; le Mexique; la Norvège; la Nouvelle-Zélande; la République de Corée; la République de Moldova; la Suisse; le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; la Turquie; et l'Union européenne – Réponses aux questions concernant la réglementation intérieure – Communication présentée par les coauteurs des disciplines sur la réglementation intérieure.

⁷ Document RD/SERV/148, daté du 7 novembre 2017 – Document de séance non officiel présenté par l'Argentine; l'Australie; le Canada; le Chili; la Colombie; le Costa Rica; Hong Kong, Chine; l'Islande; Israël; le Japon; le Kazakhstan; le Liechtenstein; le Mexique; la Norvège; la Nouvelle-Zélande; la République de Corée; la République de Moldova; la Suisse; le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; la Turquie; l'Ukraine; l'Union européenne; et l'Uruguay – Déclaration faite au nom des coauteurs des disciplines concernant la réglementation intérieure – 7 novembre 2017.

⁸ Document RD/SERV/149, daté du 30 novembre 2017 – Document de séance non officiel présenté par l'Inde – Observations présentées par l'Inde au sujet du texte des coauteurs sur les disciplines concernant la réglementation intérieure (JOB/SERV/272) – Interventions faites au cours de la réunion du Groupe de travail de la réglementation intérieure des 7 et 8 novembre 2017.

3. À la suite de la réunion des 7 et 8 novembre, des communications adressées au Groupe de travail ont été présentées par le Groupe africain⁹ et l'Inde.¹⁰ La Présidente du Groupe de travail a présenté au Conseil du commerce des services (Session extraordinaire) un rapport sur l'état d'avancement des discussions menées par le Groupe de travail.¹¹

⁹ Document JOB/SERV/274, daté du 4 décembre 2017 – Groupe africain – Éléments pour la Décision ministérielle – Disciplines relatives à la réglementation intérieure.

¹⁰ Document JOB/SERV/276, daté du 5 décembre 2017 – Observations présentées par l'Inde au sujet du texte des coauteurs sur les disciplines concernant la réglementation intérieure (WT/MIN(17)/7; WT/GC/190) – Disciplines concernant la réglementation intérieure.

¹¹ Document S/WPDR/21, daté du 21 novembre 2017.